

CFTC BPOC

ACCORD TÉLÉTRAVAIL

POURQUOI LA CFTC A SIGNÉ?

novembre 2024

Même si les avancées ne sont pas à la hauteur de nos attentes, nous ne pouvions pas prendre le risque, sans accord, de voir le télétravail disparaitre de la BPOC.

Dans un contexte où quelques entreprises commencent à faire « machine arrière », la CFTC BPOC et ses adhérents ont pensé qu'il était judicieux de consolider les positions pour les sites centraux et de l'ouvrir au réseau.



Voici les principales avancées obtenues :

Concernant les sites centraux :

- La règle des 2 jours est maintenue.
- Possibilité de reporter le jour non pris sur la semaine suivante (dans la limite des 2 jours).
- Pour les femmes enceintes, possibilité pour celles qui le souhaitent d'avoir, à partir du 6ème mois, sans dépasser la règle des 2 jours, 2 jours de télétravail par semaine, et sans opposition du manager.

Pour le réseau :

- Expérimentation du télétravail pour la réalisation des FRO à hauteur de 5 jours par an.
- Seront concernés par le test : 1 SAG par groupe / 1 SAG Agri / 1 Centre d'Affaire et un pôle Gestion Privée.
- Le test se déroulera entre janvier et août 2025 avec un point d'étape à la fin du 1er semestre 2025.

Bien qu'il ne s'agisse que d'une expérimentation, nous espérons qu'elle sera concluante afin de l'ouvrir à tous rapidement.

Parce que vous méritez plus que des promesses, la CFTC BPOC reste fortement mobilisée pour améliorer vos conditions de travail.

Restons unis et déterminés! Vous aussi, rejoignez la CFTC!





Cyrile

BISTON
0609762922



Virginie
DELFORN
0612449650



Cindy GARDEIL 0683428970



VERHAGUE 0619736070